PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 4 DÉCEMBRE 2017

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 4 décembre 2017, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Pascale G. Malenfant, madame Martine Hudon, monsieur Hubert Gagné-Guimond, madame Josée Michaud et madame Annie Sénéchal.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Carole Lévesque est absente.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

259-12-2017 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

260-12-2017 **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2017**

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017, les élus confirment que ce dernier est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de novembre 2017 est accepté tel que rédigé.

DISCOURS DU MAIRE

1- RETOUR SUR LE RAPPORT FINANCIER 2016

Extrait du Rapport financier 2016	Fonctionnement	Immobilisations
Revenus	1 898 717 $	342 602 $
Dépenses	(1 780 378) $	(260 097) $
Autres activités et réserves	60 641 $	(226 859) $
Surplus de l'exercice	178 980 $	(144 354) $

2- DONNÉES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2017

Pour l'année 2017, l'évaluation imposable est de 133 922 400 $.

Le taux de taxe foncière générale a été fixé à 0,87 $ / 100 $ d'évaluation et le taux de taxe spéciale pour les activités d'investissement est de 0.12 $ / 100 $ d'évaluation.

Le taux de taxe de service par logement résidentiel est de l'ordre de :

- 145 $ pour la collecte et la disposition des matières résiduelles;
- 125 $ pour les frais d'opération des réseaux d'égout;
- 225 $ pour la consommation d'eau des abonnés au service d'aqueduc;
- 82 $ par immeuble pour la vidange des fosses septiques;

Le budget prévoit des revenus et des dépenses de fonctionnement de 1 795 614 $.

RAPPEL DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017–2018–2019
Le Conseil a également adopté le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS	2017	2018	2019
Camion déneigement		225 000 $	
Citerne		40 000 $	
Routes	212 000 $	210 000 $	210 000 $
Projet St-Louis	10 325 000 $		
Projet Station			6 000 000 $
Équipement de bureau	10 000 $		
Bâtiments (VIA Rail)	10 000 $		
Tour d'observation	35 000 $		
Réserve Q2r22	10 000 $	10 000 $	10 000 $
Rénovation du bâtiment municipal		275 000 $	
	10 602 000 $	760 000 $	6 220 000 $

3- RÉALISATIONS 2017 ET ORIENTATIONS POUR 2018

Projet de services d'égout et d'aqueduc dans le secteur ouest de la municipalité (Projet Carré St-Louis)

L'étude préliminaire du projet d'égout et d'aqueduc pour le secteur ouest de la municipalité (Route 132 et le secteur Saint-Louis), réalisée par une firme d'ingénierie, a été étudiée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Le projet préliminaire ayant été accepté, nous avons pu aller en appel d'offres pour la réalisation du devis final. Ce devis devra nous être déposé au plus tard le 15 décembre 2017 et devra lui aussi obtenir l'autorisation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire avant de procéder à un appel d'offres pour octroyer le contrat de réalisation du projet. Un suivi régulier est fait par le conseil municipal afin de s'assurer de la bonne marche dans ce projet.

Achat d'un terrain dans l'ouest de la municipalité, entre la Route 132 et l'Autoroute 20

La Municipalité a profité de l'opportunité qui lui a été offerte pour faire l'acquisition d'un terrain au nord de la route 132 afin de poursuivre son développement une fois que le réseau d'eau et d'égout sera réalisé. L'achat de ce terrain était aussi nécessaire afin de pouvoir y installer la station de pompage requise pour le projet du Carré St-Louis et de la Route 132.

Agrandissement du Parc Bio-alimentaire

La Municipalité a participé avec Ville La Pocatière à la rédaction d'une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole afin de procéder à l'acquisition d'un terrain appartenant au CDBQ afin de créer un parc bioalimentaire dans le secteur bornant l'incubateur bioalimentaire. Cette demande sera déposée à la Commission en décembre 2017.

Poursuite du Programme incitatif à la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées

Par ce programme, la Municipalité offre un crédit de taxe de 1 000 $, sous respect de certaines conditions, pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées sur son territoire. En 2017, un montant de 7 000 $ a été versé pour ce programme.

Pour une deuxième année, la mise en place d'un regroupement de citoyens a permis une réduction majeure sur le prix habituellement demandé pour des tests de sols individuels requis dans le cadre d'une mise aux normes. Une rencontre d'information portant sur les installations septiques s'est tenue en octobre, avec la présence d'une firme d'ingénierie, ASP Experts Conseils.

Infrastructures (Immobilisation et entretien)

La Municipalité a fait asphalter une partie du 2e Rang Ouest sur une longueur de 1 150 mètres et la route Dionne sur 180 mètres.

La Municipalité a remplacé deux ponceaux dans le 3e Rang Ouest en plus de reteindre les deux belvédères des parcs.

Politique de la famille et des personnes aînées

Le comité de la famille et des personnes aînées a réalisé la mise à jour de la Politique de la famille et des personnes aînées, incluant le plan d'action 2017-2022. Il a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire de septembre 2017. Une personne-ressource du Carrefour action municipale et famille a soutenu et outillé le comité dans sa démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA). La Municipalité a eu l'appui financier et technique du Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille, en collaboration avec le Carrefour action municipale et famille.

La réalisation des actions de la politique pour les familles et les personnes aînées est possible par l'implication des citoyens, des familles et des personnes aînées. La municipalité, les organismes partenaires et le comité de la famille et des personnes aînées, avec l'appui de l'agent de développement, soutiennent également les actions.

Il y a eu entre autres les conférences matinales pour les 55 ans et plus présentées pour une quatrième année consécutive, l'envoi d'une carte postale aux nouveaux arrivants les invitant à venir chercher une pochette de bienvenue au bureau municipal, la présentation de certains organismes et de leurs activités dans les communiqués mensuels « Infos de votre municipalité », la promotion de la Fête des voisins et du Défi Santé 5/30 Équilibre et l'actualisation régulière du site internet municipal, dont les sections « Dernières nouvelles », « Règlements » et « Procès verbaux » des séances du conseil.

Raquettes au clair de lune

Près d'une quarantaine de participants se sont rassemblés au Boisé Beaupré en janvier 2017 afin de parcourir les sentiers de raquettes au clair de lune. L'activité était organisée par le comité de la famille et des personnes aînées de Sainte-Anne-de-la-Pocatière avec la participation de la Ville de La Pocatière, le Service Intermunicipal de Sécurité Incendie de La Pocatière et le Restaurant Mikes de La Pocatière.

La balade en famille au boisé Beaupré

Plus de cent trente participants de tous les âges se sont rassemblés au Boisé Beaupré, en mars 2017, afin de parcourir les sentiers de raquette et de ski de fond. En cette période du temps des sucres, de la tire sur neige était offerte aux participants de même que du chocolat chaud.

Journée de démonstration de Fatbike au Boisé Beaupré

La Municipalité était partenaire de la Journée de démonstration de Fatbike où plus de 250 personnes ont essayé les quelque 35 modèles présentés au Boisé Beaupré en février dernier.

Soutien au projet du Grand Labyrinthe

La Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a octroyé un montant de 500 $ pour le projet du Grand Labyrinthe situé sur son territoire, dans le Chemin des Sables Est. Un soutien a été offert par le personnel municipal pour la signalisation et la sécurité aux abords du site, de même que pour faciliter l'accès au stationnement. Ce soutien se chiffre à un montant total de 250.00 $.

Halloween à La Pocatière

Dans le cadre de « L'Halloween à La Pocatière», la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a présenté deux chars allégoriques pour la grande parade et marionnettes géantes. Les chars allégoriques représentaient une forêt enchantée et un bateau de pirates.

Séance d'information publique sur les matières résiduelles et sur les plantes exotiques envahissantes (PEE)

Une séance d'information publique a été organisée par la Municipalité le 17 mai 2017 sur les matières résiduelles et sur les plantes exotiques envahissantes (PEE), en collaboration avec l'Organisme des bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR). La trentaine de citoyens présents ont pu en savoir davantage sur l'état de la situation des plantes exotiques envahissantes sur notre territoire, des principales plantes à surveiller et des actions à prendre une fois qu'elles ont été identifiées.

Identification et enlèvement de la berce du Caucase

La Municipalité a porté une attention spéciale à la présence de la Berce du Caucase sur son territoire et a pris les moyens pour l'éradiquer, en collaboration avec l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR).

Soirée reconnaissance des bénévoles

C'est sous le thème « Bénévoles, créateurs de richesses » que près de cent cinquante citoyens ont été honorés par les élus de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et Ville La Pocatière, le 26 avril dernier à la Polyvalente La Pocatière.

Tour d'observation

Une tour d'observation d'une hauteur de 25 pieds sera érigée à la halte routière municipale qui permettra d'observer le territoire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et des environs. Les travaux préparatifs sont terminés et la tour sera érigée au mois de mai 2018.

Fête nationale du Québec

La Municipalité est partenaire pour la Fête nationale du Québec du milieu pocatois incluant la « Vélo-virée à la Paroisse » à laquelle participent une soixantaine de cyclistes.

Programme d'encouragement à l'utilisation de couches lavables

Trois demandes ont été traitées dans le cadre de ce programme d'encouragement à l'utilisation de couches lavables pour un montant de 662 $.

La distribution des arbres

Dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a distribué différentes variétés d'arbres offerts gratuitement aux citoyens.

Service de collecte des encombrants

La Municipalité a offert un service de collecte des encombrants en mai et en novembre dernier pour le secteur résidentiel.

Service de collecte de feuilles mortes

La Municipalité a offert un service de collecte de feuilles mortes. Une partie des feuilles ramassées ont servi pour la Grande bataille de feuilles mortes lors des festivités de l'Halloween.

Rencontres photographiques du Kamouraska

Dans le cadre de la *Rencontre photographique du Kamouraska*, sous le thème « Les traversées », le photographe Martin Schop a présenté ses photos d'expéditions solitaires en milieu sauvage à la halte routière municipale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Le projet prioritaire pour 2018 est la poursuite des démarches pour la réalisation des travaux d'infrastructures, d'égout et d'aqueduc, dans le secteur du carré Saint-Louis et de la Route 132 (tronçon à l'ouest de la Municipalité).

4- INFORMATION CONCERNANT LES SUJETS SUIVANTS :

- Les immobilisations réalisées en date du 31 octobre 2017;
- La rémunération des élus pour 2017.

IMMOBILISATIONS RÉALISÉES AU 31 OCTOBRE 2017 (sans taxes)	
Agrandissement de l'Édifice municipal	8 945 $
Remorque	630 $
Asphaltage	167 120 $
Terrain	325 928 $
Aqueduc/Égout secteur du Carré St-Louis et de la Route 132	35 020 $
Incitatif mise aux normes des installations septiques (réservé)	10 000 $
Enseignes	16 454 $
Tour d'observation	24 557 $
TOTAL	588 654 $

INDEMNITÉ DE FONCTION DES ÉLUS 2017		
Poste	**Rémunération**	**Allocation de dépenses**
Maire	11 843 $	5 407 $
Conseillers (6)	12 242 $	5 586 $
TOTAL	**24 085 $**	**10 993 $**

Rosaire Ouellet, maire

261-12-2017 **ÉTABLISSEMENT ET ADOPTION DU CALENDRIER 2018 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2018**;

QUE ces séances ordinaires se tiendront à la salle municipale située au 395, chemin des Sables Est à Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

QUE l'heure à laquelle débuteront ces séances ordinaires est 20 heures;

QUE ces séances se tiendront le **1er LUNDI de chaque mois**,
sauf pour le mois de **janvier,** pour lequel la séance est reportée au **2e lundi** (jour de l'An);
pour le mois d'**avril**, pour lequel la séance est reportée au **1er mardi** (lundi de Pâques);
pour le mois de **juillet**, pour lequel la séance est reportée au **1er mardi** (fête du Canada);
pour le mois de s**eptembre** pour lequel la séance est reportée au **1er mardi** (fête du Travail);

Les séances se répartissent comme suit :

8 JANVIER	**5 FÉVRIER**	**5 MARS**
3 AVRIL	**7 MAI**	**4 JUIN**
3 JUILLET	**6 AOÛT**	**4 SEPTEMBRE**
1er OCTOBRE	**5 NOVEMBRE**	**3 DÉCEMBRE**

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

262-12-2017 **SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE LA POCATIÈRE – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Pocatière adopte les prévisions budgétaires du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière pour l'année 2018 de 132 728 $ représentant ainsi pour la part de la municipalité un taux de 26.27 % du montant de 505 246 $.

263-12-2017 **ENTENTE « LOISIRS » AVEC VILLE LA POCATIÈRE – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Pocatière adopte les prévisions budgétaires du Comité des Loisirs de Ville La Pocatière pour l'année 2018 au montant de 96 258.79 $.

264-12-2017 **TRANSFERT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT le dépôt par la secrétaire-trésorière d'un état des résultats en date du 31 octobre 2017 et comparativement au budget 2017 adopté en décembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EFFECTUER les transferts des crédits budgétaires suivants, soit :
La somme de 5 000 $ du poste « Aménagement, urbanisme et développement vers le poste de « Voirie municipale »

265-12-2017 **AFFECTATION DANS UN SURPLUS RÉSERVÉ AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QU'un surplus s'est créé avec les années dans les postes budgétaires des matières résiduelles;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière affecte dans un surplus réservé aux activités des matières résiduelles la somme de 19 765 $ afin d'anticiper les augmentations de transport et d'enfouissement lors des prochaines années.

266-12-2017 **PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil approuve les prévisions budgétaires de Trans-Apte inc. pour l'année 2018 et accorde sa contribution financière annuelle au montant de 5 565.31 $.

267-12-2017 **AUTORISATION DE DÉPENSE – LES REMORQUES JPG INC.**

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 $ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le bon de commande numéro n° 2044 des Remorques JPG inc. s'élève au montant de 9 887,85 $ taxes incluses pour l'achat d'une saleuse Polycaster 1,8 verges jaune;

CONSIDÉRANT QUE ce montant sera pris dans le surplus réservé aux équipements de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise le paiement de cette facture.

268-12-2017 **AUTORISATION DE DÉPENSE – LES ÉQUIPEMENTS PIERRE-PAUL BEAULIEU INC.**

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 $ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 29482 des Équipements Pierre-Paul Beaulieu inc. s'élève au montant de 6 391.63 $ taxes incluses pour la réparation du souffleur;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise le paiement de cette facture.

269-12-2017 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 340 – TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES COURS D'EAU**

RÈGLEMENT N° 340

RÈGLEMENT n° 340 CONCERNANT LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES COURS D'EAU « BRANCHES 15 DE LA RIVIÈRE ST-JEAN », « LIFA-ROULEAU » ET LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT À LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a l'obligation, en vertu des dispositions du Code municipal, d'intervenir dans les cours d'eau municipaux afin de les maintenir dans l'état requis par la loi, le règlement, les procès-verbaux ou les actes d'accord qui les régissent;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a reçu quelques demandes de citoyens pour réaliser des travaux dans les cours d'eau énumérés ci-haut;

ATTENDU QUE les coûts à répartir sont ceux des cours d'eau Lifa-Rouleau et Branche 15 de la Rivière St-Jean;

ATTENDU QUE les travaux sont terminés et qu'il y a lieu de percevoir le coût des travaux par les propriétaires concernés;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à une séance de ce Conseil tenue le 9 janvier 2017, par le conseiller Rémi Béchard;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT portant le numéro 340 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2
Le coût des travaux effectués sur le territoire de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière totalise la somme de :
4 148 $ pour le cours d'eau Branche 15 de la Rivière St-Jean;
3 082 $ pour le cours d'eau Lifa-Rouleau;

ARTICLE 3 – RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX
La répartition du coût des travaux entre les divers propriétaires concernés est mentionnée à l'ANNEXE 1, laquelle annexe fait partie intégrante du présent règlement comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 4 – RECOUVREMENT DU COÛT DES TRAVAUX
Aux fins de financer le coût total des travaux, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière imposera une taxe spéciale aux propriétaires concernés par lesdits travaux. Laquelle taxe sera faite par une supplémentaire de 2017 et sera perçue de la même manière que la taxation annuelle 2017.

ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR
Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

_____ _____
Maire Secrétaire-trésorière

270-12-2017 **ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE**

CONSIDÉRANT que nous avons eu une entente hors cour pour l'achat d'une partie du terrain portant le numéro de lot 5 215 064;

CONSIDÉRANT notre besoin pour une virée municipale de 10 mètres par 10 mètres;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINEHUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE CONSEIL procède à l'achat de ladite partie au montant de 25 000 $;

QUE LE CONSEIL mandate le notaire Louis Garon afin de procéder à l'acte notarié pour l'achat du terrain;

QUE LE CONSEIL autorise M. Rosaire Ouellet et Mme Isabelle Michaud à signer le contrat d'achat au nom de la Municipalité;

QUE les crédits budgétaires seront pris à même les surplus affectés aux immobilisations pour assurer cette dépense.

271-12-2017 **PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LA POCATIÈRE (DELP) – AUTORISATION DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT les rencontres survenues avec Développement économique La Pocatière afin de discuter des différents avantages pour la Municipalité d'intégrer cette Corporation;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'encourager le développement économique sur son territoire et dans le milieu pocatois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Municipalité de préciser la nature de ses attentes, de son soutien et de sa collaboration qu'elle entend offrir à la Corporation qui, par ses actions, contribue à assurer le développement et la promotion économique du milieu pocatois;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente est annexée au procès-verbal;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité adhère à DELP pour l'année 2018;

QUE la Municipalité demande d'occuper deux sièges au Conseil d'administration;

QUE LE CONSEIL autorise Rosaire Ouellet, maire, et madame Isabelle Michaud, directrice générale, à signer cette dite entente.

272-12-2017 **PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL LE PLACOTEUX**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à faire paraître une offre d'emploi dans le journal Le Placoteux pour l'engagement d'un opérateur de machinerie, suite au départ de M. Enrico St-Pierre.

273-12-2017 **PARC BIOALIMENTAIRE POCATOIS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la Ville de La Pocatière désirent soumettre conjointement une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'ordonner l'exclusion de la zone agricole décrétée, des lots 4 093 424, 4 093 636, 4 093 637 et d'une partie du lot 5 214 473 du cadastre du Québec, totalisant une superficie approximative de 8,7 hectares;

CONSIDÉRANT QUE le projet sous-jacent à cette demande est l'implantation d'un parc bioalimentaire pocatois dans un espace industriel dédié à l'industrie bioalimentaire, permettant non seulement de créer une synergie propice au développement économique et à la recherche, mais aussi de mettre en place un environnement physique réunissant des entreprises confrontées aux mêmes contraintes environnementales;

CONSIDÉRANT QUE le choix du site retenu a fait l'objet d'une longue réflexion, afin de s'assurer que celui-ci représente, de l'avis commun des deux municipalités, le site de moindre impact, pour le territoire et les activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE, comme une limite du Parc bioalimentaire pocatois projeté est contiguë à la limite du périmètre d'urbanisation commun des municipalités, défini au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de Kamouraska (MRC), la demande doit être assimilée à une demande d'exclusion, conformément à l'article 61.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités ont demandé une résolution d'appui à la MRC de Kamouraska au sens de l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), résolution qui a été adoptée lors du conseil des maires du 22 novembre dernier et qui est jointe au formulaire de demande, en annexe 5 de l'Annexe A;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de l'association accréditée, la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, ont été consultés lors de l'élaboration de la demande;

CONSIDÉRANT enfin que les municipalités demanderesses ont préparé à l'intention de la CPTAQ un document présentant plus en détail les motifs justifiant leur demande, lequel est joint au formulaire de demande à titre d'Annexe A;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, conjointement avec la Ville de La Pocatière, dépose une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour que celle-ci ordonne l'exclusion de la zone agricole des lots 4 093 424, 4 093 636, 4 093 637 et d'une partie du lot 5 214 473 du cadastre du Québec, lesquels totalisent une superficie approximative de 8,7 hectares;

QUE M. Rosaire Ouellet, maire de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, soit autorisé à signer le formulaire de demande ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

274-12-2017 **SURETÉ DU QUÉBEC – IMPACT 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ACCORDER un montant de 200.00 $ afin de soutenir financièrement l'activité de sensibilisation qui sera une mise en scène d'un accident de la route mortel, une intervention simulée en salle d'urgence. Le système judiciaire et les médias seront présentés aux élèves afin de démontrer tous les dommages collatéraux liés à l'utilisation du téléphone cellulaire et le texto au volant, le fait de ne pas porter la ceinture de sécurité et la vitesse, et ce, afin de sensibiliser les élèves de 4e et 5e secondaire ainsi que le centre d'Éducation des adultes de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

275-12-2017 **CERCLE DES FERMIÈRES – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE soutenir financièrement le cercle des fermières de La Pocatière pour un montant de 300.00 $ afin que le cercle des fermières puisse réaliser leurs activités liées au 90e anniversaire de fondation. D'autre part, la Municipalité demande une visibilité lors des évènements publics.

276-12-2017 **CAMPAGNE CENTRAIDE 2017 AU KAMOURASKA**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ACCORDER un montant de 50.00 $ à Centraide 2017 au Kamouraska pour leur campagne de financement.

277-12-2017 **APPUI MUNICIPAL AU PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS KAMOURASKA**

CONSIDÉRANT QUE des citoyens de notre communauté n'ont pas accès à une offre de loisirs sportifs et culturels en raison de leur situation de faibles revenus;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité aux loisirs améliore les possibilités d'inclusion sociale et économique et contribue à réduire les écarts de bien-être et de santé liées à la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partenaires, dans le cadre de la démarche COSMOSS, souhaitent mettre en place un programme Accès-Loisirs Kamouraska qui est destiné aux personnes de tous âges vivant en situation de faibles revenus;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs associations sportives et culturelles ont déjà manifesté leur désir de collaboration au programme;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité souhaite rendre accessibles les loisirs aux citoyens qui la composent;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ENGAGER la participation de la Municipalité dans la diffusion et la promotion du programme Accès-Loisirs Kamouraska et d'y verser une contribution annuelle de 25,00 $ libellé à l'ordre de Projektion 16-35.

278-12-2017 **CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE – DEMANDE DE COMMANDITE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 75.00 $ au Club de Patinage artistique de La Pocatière, représentant un espace publicitaire, dans le cadre de leur campagne de financement 2017-2018.

279-12-2017 **PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL INFO-DIMANCHE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité réserve un format publicitaire double carte au montant de 195.00 $ en lien avec le profil de Ferme Kamyta enr. située à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

280-12-2017 **GALA AMBASSADEURS DU KAMOURASKA**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE M. Rosaire Ouellet, maire, participe à ce gala le 14 décembre prochain à partir de 17 heures, au Collège Sainte-Anne de La Pocatière. La Municipalité réserve deux billets pour le cocktail, la remise de prix et le souper au coût de 50.00 $ chacun. Un de ces billets sera remis à madame Mireille Lizotte, présidente de Moisson Kamouraska qui sera mise à l'honneur pour ses activités de la Boite Fraicheur.

281-12-2017 **COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant **97 795.41 $**. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses. Les factures ici-bas s'ajoutent au montant à payer;

1. Ministère du Revenu du Québec – Déduction à la source	8 273,51 $
2. Revenu Canada – Déduction à la source	3 292.19 $
3. Salaire brut du mois de novembre 2017	30 075.88 $
4. Les équipements Pierre-Paul Beaulieu inc. – Souffleur	6 391,63 $
5. Groupe Dynaco – Asphalte	156,14 $
6. Groupe Dynaco – Tuyau pour ponceau	2 461.27 $
7. Calendrier Collecte	28,74 $
8. Canadien National – Entretien des chemins de fer	775.00 $
9. Promotion Kamouraska – Gala Ambassadeurs	100.00 $

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCES

1. Remerciements – Projet de construction d'un nouvel escalier à la Montagne du Collège.
2. Remerciements – ministère de la Sécurité publique.
3. Félicitations aux conseillers municipaux – Norbert Morin, Député de la Côte-du-Sud.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Dépôt de l'intégration du RCI 134 au règlement de zonage municipal par Gervais Hudon

VARIA

282-12-2017 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20 h 59

_____ _____
Rosaire Ouellet, maire Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE
COMPTES À PAYER AU 4 DÉCEMBRE 2017

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Double Impect	*Ménage novembre*	431.16 $
Auberge Cap Martin	Conférence novembre	459.55 $
SSQ Groupe financier	Assurances novembre	2 379.19 $
Hydro-Québec	Éclairage des rues	133.38 $
Hydro-Québec	Gare-Station	72.12 $
Hydro-Québec	Administration	420.13 $
Hydro-Québec	Parc	41.06 $
Hydro-Québec	Égout	88.08 $
Bell Canada	Administration	414.51 $
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	39.00 $
Marilyne Lévesque	Café	118.77 $
Colin Bard	Eau et lait	24.66 $
Isabelle Michaud	Tablette et étui	293.24 $
ADMQ	2e cours de formation à Isabelle	389.77 $
Jade Therrien Sirois	Programme Couches lavable	197.62 $
Colin Bard	Nettoyant pour cafetière et piles	29.87 $
SAAQ	Permis spécial pour circuler	512.20 $
Colin Bard	Frais de déplacement pour SAAQ Rivière-du-Loup	62.10 $
Colin Bard	Essuie-tout et bouteille d'eau	42.28 $
Virgin Mobile	Cellulaire du maire	46.52 $
Jean-Claude Hudon	Location de 3 tables - élections	15.00 $
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		**6 210.21 $**
DÉPENSES COURANTES		
SERVICES SANITAIRES ROY	Récupération	797.97 $
LE PLACOTEUX	Offre d'emploi	219.60 $
PROFIX DE L'EST INC	Entretien machinerie	291.92 $
CENTRE DE SERVICE ST-PHIPPE	Inspection Inter	554.41 $
9085-4365 QUEBEC INC	Nettoyer un ponceau	532.91 $
PREMIER TECH AQUA	Contrat entretien UV 2017	810.57 $
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutations	32.00 $
ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	Patin fonte	558.78 $
QUEBEC MUNICIPAL	Adhésion annuelle	241.45 $
PG SOLUTIONS INC.	Contrat d'entretien	8 074.70 $
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC.	Vêtements de sécurité	125.51 $
SIGNALISATION LEVIS INC	Espaceur type cône	57.49 $
LES PETROLES B OUELLET	Diesel	4 982.54 $
GROUPE DYNACO	Asphalte, grattoir, sapins, etc.	1 158.63 $
EXCAVATION AL-DO DIONNE	Pelle, ponceau sentier raquette	537.51 $
LOCATION J C HUDON INC	tour, enseigne, location marteau	712.65 $
MÉGALITHE INC.	Essence Gm et Ram	883.12 $
G LEMIEUX ET FILS INC	Gravier	597.30 $
BASE 132	Chèques	393.21 $
CLAUDE DIONNE	Pelle et niveleuse	4 187.94 $
BUROPLUS LA POCATIERE	agenda, encre, fourniture, contrat	556.17 $
CARQUEST LA POCATIERE	alternateur et batterie GM, divers	598.52 $
IDC INFORMATIQUE	Sauvegarde en ligne	49.43 $
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT	Nettoyer un pluvial	672.60 $
PROPANE SELECT	Propane	281.77 $
LABORATOIRE D'EXPERTISE	Reconnaissance géotechnique	6 858.03 $
SERVLINKS COMMUNICATION	Hébergement	80.08 $
CARREFOUR DU CAMION R.D.L	Réparation sterling	658.06 $
SURPLUS GÉNÉRAL TARDIF	Nut et flat	78.53 $
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Enfouissement	4 391.59 $
WILSON ET LAFLEUR LTÉE	Abonnement annuel Code civil	84.00 $
C W A	Maintenance station de pompage	1 951.13 $
TOROMONT CAT	Réparation Loader	980.48 $
MRC DE KAMOURASKA	Mise à jour, km insp., frais outils urbanisme	47 908.71 $
SPI - SANTÉ SÉCURITÉ IN	Vérification et calibration	685.89 $
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**91 585.20 $**
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**97 795.41 $**